Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 21 décembre 2022 Extrait du registre des délibérations

n° 2022-12-21-11

Date de la convocation

Convoqués : 23

Présents: 15

Représentés: 2

Absents: 6

OBJET:

Patrimoine

Acquisition de la parcelle ZL n°4

L'an deux mil vingt deux, le vingt-et-un décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Etaient présents: Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corrinne ROSE, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arrivée à 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT

Étaient représentés : Christine BOURDELLE par Sonia DOUAY et Edith DELBEY par Annie COCHET

Étaient absents : Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Richard BENOIT est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition de la parcelle cadastrée ZL n°4 est nécessaire pour la mise en place du projet de complexe tennistique sur la commune.

La délibération n°2022-05-04-16 autorise Monsieur le Maire à négocier avec les cohéritiers pour un montant maximum de 188 000 €.

Au terme de la négociation, le prix de vente est fixé à 178 000 €.

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- de valider l'acquisition de la parcelle ZL n°4 pour la somme de 178 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

